

PRÉPAREZ VOTRE ENTREPRISE AUX EXIGENCES DE LA NOUVELLE LÉGISLATION ANTIESCLAVAGISTE DU CANADA

Publié le 11 mai, 2023

Catégories: [Perspectives](#), [Événements](#)

Le projet de loi S-211, *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, a été adopté par la Chambre des communes le 3 mai 2023. Par la suite, les entreprises et les organismes gouvernementaux sont obligés à produire des rapports annuels sur les mesures qu'ils déploient pour prévenir ou atténuer le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Joignez-vous à nous pour une séance d'apprentissage en présentiel le jeudi 1^{er} juin, alors que les membres du Groupe de commerce international de McMillan à Ottawa, ainsi que des chefs de file de l'industrie, discuteront de la portée de loi S-211 et de la façon dont cette nouvelle législation pourrait toucher votre entreprise.

Date et heure : Jeudi 1^{er} juin 2023, de 9 h 30 à 11 h 30

Lieu : Bureau de McMillan, World Exchange Plaza, bureau 2000, 45 rue O'Connor, Ottawa, K1P 1A4

Agenda, sujets et conférencier.ère.s

9 h 30 – 10 h

Inscription et pause-café

Préparer votre entreprise à la déclaration obligatoire du travail forcé

[William Pellerin](#), Associé, Commerce international, McMillan

10 h – 10 h 25

La vérification raisonnable en matière de travail forcé dans le contexte des chaînes d'approvisionnement

[Stevie O'Brien](#), Avocate-conseil, Gouvernement et affaires publiques, McMillan

10 h 25 - 10 h 50

10 h 50 - 11 h 15

Projet de loi S-211 et l'interdiction en matière du travail des enfants

[Bob Kirke](#), Directeur exécutif, Fédération canadienne du vêtement

11 h 15 - 11 h 30

Session questions et réponses

** Pour des professionnel.le.s du droit, ce programme est admissible à 1,5 heure de LCE de droit de fond en Ontario, et à 1.5 h de FPC en Colombie-Britannique et au Québec.*

Ce séminaire se déroulera en anglais. Pour vous inscrire à participer, veuillez [cliquer ici](#).